

Investissement dans le logement abordable pour 2011-2014

Rapport annuel sur les résultats de 2013-2014

Investissement dans le logement abordable pour 2011-2014

Rapport annuel sur les résultats de 2013-2014

En 2011, les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick ont annoncé un investissement conjoint de 46,8 millions de dollars sous la nouvelle entente de logement abordable. Échelonnée sur trois ans, cette initiative conjointe a aidé à la construction et la réparation d'approximativement 5 195 logements abordables pour les individus à faible revenu, les familles, les gens âgés et les personnes ayant un handicap.

En vertu de l'entente, la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick doit publier chaque année un rapport sur la façon dont les fonds ont été dépensés et sur les progrès qui ont été accomplis afin d'atteindre les objectifs énoncés dans l'entente.

Voici donc les résultats de la troisième année (2013-14) du programme, au cours de laquelle près de 14,5 millions de dollars en fonds ont été attribués dans l'ensemble de la province.

	2013-2014	2012-2013	2011-2012	Total
1. Nombre de ménages qui n'ont plus besoin d'un logement à la suite de l'investissement dans le logement abordable	1 696	1 649	1 850	5 195
2. Logements locatifs créés pour accroître l'offre de logements abordables	47	61	62	170
3. Nombre de ménages dans le besoin qui ont pu effectuer des réparations urgentes à leur foyer pour le rendre sécuritaire et pouvoir continuer à l'occuper	753	781	839	2 373
4. Nombre de logements qui ont été améliorés afin d'être conformes à des normes acceptables de santé, de salubrité et de sécurité pour les occupants et à des normes d'accessibilité pour les personnes ayant un handicap	507	618	704	1 829
5. Nombre de logements locatifs non conformes aux normes qui ont été remis en état afin d'être conformes à des normes acceptables de santé et de sécurité	116	30	74	220
6. Nombre de ménages dans le besoin qui ont pu apporter des modifications pour améliorer l'accessibilité de leur habitation ou logement aux occupants ayant un handicap	113	105	96	314
7. Nombre de ménages d'aînés dans le besoin qui ont pu apporter des adaptations mineures à leur logement afin de faciliter les activités de la vie quotidienne	21	22	26	69

	2013-2014	2012-2013	2011-2012	Total
8. Nombre de victimes de violence familiale qui ont pu quitter un milieu violent à la suite des investissements consentis au titre de l'entente	110	30	39	179
9. Nombre de maisons de transition et d'hébergements de deuxième étape nouvellement construites pour les victimes de violence familiale et les ménages en besoin	27	0	10	37
10. Nombre d'aînés ou de personnes ayant un handicap qui ont pu continuer de vivre de façon autonome	142***	139**	135*	416
11. Nombre de logements secondaires et de pavillons-jardins créés pour les adultes ayant un handicap	2	2	0	4
12. Possibilités de logement accrues évaluées au moyen d'une description de l'augmentation du nombre et du genre de programmes offerts afin d'améliorer l'accès au logement abordable et de répondre aux besoins. La Corporation collabore étroitement avec les organismes communautaires (comme l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire) et d'autres ministères (comme le ministère de la Santé) pour offrir des logements abordables et un soutien approprié aux personnes ayant des besoins spéciaux (p. ex. : personnes ayant des incapacités physiques, mentales ou intellectuelles, victimes de violence familiale, personnes itinérantes)	0	0	0	0
13. Fonds supplémentaires versés pour répondre aux besoins de logement à la suite de l'investissement dans le logement abordable				1,03M\$

Remarques :

* Comprends le nombre de ménages identifiés dans les numéros 6 et 7 ainsi que le nombre de nouveaux logements accessibles aux personnes handicapées (13 unités) étant construits sous le point numéro 2.

** Comprends le nombre de ménages identifiés dans les numéros 6 et 7 ainsi que le nombre de nouveaux logements accessibles aux personnes handicapées (12 unités) étant construits sous le point numéro 2.

*** Comprends le nombre de ménages identifiés dans les numéros 6 et 7 ainsi que le nombre de nouveaux logements accessibles aux personnes handicapées (8 unités) étant construits sous le point numéro 2.